

# Auxiliaire de santé CRS

## Compétences et aptitudes

## 4 Réglementation des compétences<sup>1</sup>

Dans les limites des compétences qui sont les siennes, l'auxiliaire de santé CRS (AS CRS) assure des tâches relevant des soins et de la prise en charge auprès de personnes en bonne santé, malades ou handicapées, déléstant ainsi les proches. Elle exerce son activité sous la supervision et sur délégation de professionnels des soins et de l'accompagnement titulaires d'un diplôme ou d'un certificat fédéral de capacité (CFC). Les aptitudes énumérées ci-dessous sont dérivées des compétences opérationnelles.

### Aptitudes<sup>2</sup>

#### Aptitudes des AS CRS

Les aptitudes sont des ressources cognitives, sociales, communicationnelles, motrices et pratiques (Ghisla, [http://idea-ti.ch/fileadmin/user\\_upload/documents/ghisla/12\\_Ghisla\\_Berufsfeld\\_sozialeBidungsmodell2011.pdf](http://idea-ti.ch/fileadmin/user_upload/documents/ghisla/12_Ghisla_Berufsfeld_sozialeBidungsmodell2011.pdf), 2011) qui se traduisent par des actions concrètes (savoir-faire).

La compétence se définit par la capacité de mobiliser et d'associer ces ressources (ainsi que les connaissances et attitudes).

#### Les aptitudes sont dérivées des domaines de compétence opérationnelle suivants:

A = Aménagement des modalités de collaboration et de communication, développement du rôle d'AS CRS

B = Assistance sur instruction à la personne dans les soins corporels et de santé en situation stable, conformément aux critères de soins

C = Accompagnement sur instruction dans l'organisation de la vie quotidienne en situation stable

D = Participation à la promotion de la santé et à la prévention

E = Intervention dans la sphère domestique

F = Participation aux tâches administratives et à l'organisation du travail

#### L'auxiliaire de santé CRS (AS CRS) dispose des aptitudes suivantes:

L'AS CRS	
A1	<ul style="list-style-type: none"><li>• accepte et respecte les limites de son propre domaine de compétence,</li><li>• est consciente de ses propres limites et recourt à une aide si besoin,</li><li>• exécute ses tâches dans le souci de sa propre santé et de sa propre sécurité,</li><li>• se montre souple en cas de changement de programme,</li><li>• applique les règles d'un travail d'équipe concluant,</li><li>• soutient l'équipe dans le cadre des tâches qui lui sont confiées et s'y investit,</li></ul>
A2	<ul style="list-style-type: none"><li>• observe le bien-être psychique, physique et social de la personne soignée et perçoit toute altération de celui-ci,</li></ul>
A3	<ul style="list-style-type: none"><li>• établit des relations de travail avec la personne soignée,</li><li>• a une attitude empreinte d'empathie et d'estime,</li><li>• utilise un langage adulte pour communiquer avec la personne soignée,</li><li>• écoute attentivement la personne soignée et les membres de l'équipe,</li><li>• applique les règles garantant d'un travail d'équipe de qualité,</li><li>• donne son feed-back et reçoit celui des autres,</li></ul>

<sup>1</sup> La réglementation des compétences se conçoit ici comme la définition du champ d'attributions et de responsabilités de l'AS CRS.

<sup>2</sup> Les aptitudes se fondent ici sur celles énoncées pour chaque compétence opérationnelle passée en revue dans le plan-cadre d'enseignement. Dans la mesure où, dans ce dernier document, une même aptitude est mentionnée pour plusieurs compétences opérationnelles, elle est ici logiquement rattachée à chaque compétence opérationnelle concernée.

A4	<ul style="list-style-type: none"> <li>• accompagne la personne soignée attentivement, en étant réceptive à toute modification de son état et en tenant compte de la situation actuelle,</li> <li>• intervient en tenant compte des besoins et des habitudes de la personne soignée,</li> <li>• sur délégation, aide la personne soignée à s'adapter à son nouveau cadre de vie,</li> </ul>
A5	<ul style="list-style-type: none"> <li>• se conforme aux accords relatifs à l'organisation de la formation et du stage,</li> <li>• s'acquitte des tâches conformément aux consignes,</li> <li>• décrit sa façon de procéder et y réfléchit,</li> <li>• manifeste de l'intérêt et pose des questions,</li> <li>• apprécie elle-même le niveau de performance de son intervention.</li> </ul>
<b>L'AS CRS</b>	
B1	<ul style="list-style-type: none"> <li>• procède aux soins corporels ainsi qu'à l'habillage et au déshabillage en suivant les règles ou les normes prescrites par la structure en question,</li> <li>• assiste la personne soignée dans les soins corporels: douche, bain, toilette intime, soins bucco-dentaires, soins capillaires, etc.,</li> <li>• touche la personne soignée avec précaution,</li> <li>• observe la peau et transmet tout constat relatif à des altérations,</li> <li>• applique des pommades sur instruction,</li> <li>• protège l'intimité de la personne soignée,</li> </ul>
B2	<ul style="list-style-type: none"> <li>• mobilise, transfère et positionne la personne soignée conformément aux instructions, en veillant à sa sécurité et à son confort et en respectant les principes physiologiques,</li> <li>• recourt à des moyens auxiliaires,</li> <li>• travaille en ménageant son dos,</li> <li>• dans le cadre des soins et de la prise en charge assurés auprès de personnes à mobilité réduite, applique les instructions du personnel infirmier,</li> </ul>
B3	<ul style="list-style-type: none"> <li>• assiste la personne soignée dans l'utilisation des toilettes,</li> <li>• sur délégation, met en œuvre des mesures qui favorisent la continence,</li> <li>• sur délégation, recourt à des moyens auxiliaires (p. ex. produits d'incontinence),</li> <li>• sur délégation, vide l'uriflac,</li> <li>• sur délégation, met en œuvre de façon adaptée des mesures de prévention de la constipation,</li> <li>• réagit de façon adaptée aux sentiments de dégoût et de gêne survenant chez elle-même, chez la personne soignée ou chez des tiers,</li> </ul>
B4	<ul style="list-style-type: none"> <li>• va immédiatement chercher de l'aide si la respiration est anormale,</li> <li>• sur délégation, aide la personne soignée à tousser et à expectorer,</li> <li>• sur délégation, applique les mesures d'assistance respiratoire (p. ex. exercices respiratoires),</li> <li>• sur délégation, mesure le pouls et va immédiatement chercher de l'aide si celui-ci est anormal,</li> <li>• intervient auprès de la personne soignée si elle a chaud ou froid,</li> <li>• sur délégation mesure la température corporelle de la personne soignée et, en présence de fièvre, met en œuvre des mesures propres à l'abaisser,</li> <li>• est attentive à tout symptôme d'anxiété chez la personne soignée et intervient dans le cadre de ses possibilités, transmet ses observations et les propos de la personne soignée.</li> </ul>
<b>L'AS CRS</b>	
C1	<ul style="list-style-type: none"> <li>• sur délégation, aide la personne soignée à organiser son quotidien,</li> <li>• tient compte des ressources, des besoins et des habitudes de la personne soignée,</li> <li>• aide la personne soignée à réaliser des activités porteuses de sens en collaboration avec le personnel qualifié,</li> </ul>
C2	<ul style="list-style-type: none"> <li>• observe les principales règles de communication qui s'appliquent au contact de personnes soignées qui présentent des troubles de la communication,</li> <li>• est tenue de rapporter à l'infirmière responsable tout fait de maltraitance,</li> </ul>
C3	<ul style="list-style-type: none"> <li>• aide la personne soignée à choisir ses menus,</li> <li>• sur délégation, aide la personne soignée à boire et à manger,</li> <li>• recourt de façon ciblée à des moyens auxiliaires,</li> <li>• prépare des collations avec la personne soignée ou pour elle,</li> <li>• sur délégation, administre à la personne soignée les médicaments préparés à son intention,</li> <li>• sur délégation, aide la personne soignée présentant un diabète,</li> </ul>

C4	<ul style="list-style-type: none"> <li>sur délégation, recourt à des mesures de relaxation ou favorisant le sommeil,</li> <li>prépare la personne soignée au repos nocturne en tenant compte de ses rituels d'endormissement,</li> <li>agit avec circonspection et veille à la sécurité et au bien-être de la personne soignée (sonnette en état de marche, boisson, lunettes, etc. à portée de main sur la table de chevet),</li> </ul>
C5	<ul style="list-style-type: none"> <li>tient compte, dans le cadre de ses tâches, des souhaits de la personne soignée en lien avec sa féminité ou sa masculinité,</li> <li>fait preuve d'empathie envers la personne soignée au regard de ses besoins sexuels,</li> </ul>
C6	<ul style="list-style-type: none"> <li>sur délégation, participe à la prise en charge, à l'accompagnement et aux soins en fin de vie,</li> <li>relève les préoccupations des proches et met ces derniers en contact avec l'infirmière responsable,</li> <li>sur délégation, participe à la prise en charge de la personne défunte,</li> <li>demande immédiatement de l'aide en cas d'urgence ou de situation sortant de l'ordinaire et reste auprès de la personne soignée.</li> </ul>
<b>L'AS CRS</b>	
D1	<ul style="list-style-type: none"> <li>se conforme aux directives en matière d'hygiène,</li> <li>utilise des produits de désinfection et applique les autres consignes éventuelles (port de gants ou d'un masque p. ex.),</li> <li>pose des questions en cas de doute et applique des mesures préventives, conformément aux instructions,</li> <li>se conforme aux mesures d'hygiène prescrites en cas de grippe saisonnière ou de gastro-entérite à Norovirus,</li> <li>élimine les déchets conformément aux directives/règlements en vigueur,</li> <li>se conforme aux règles de prévention des accidents,</li> <li>fait preuve de responsabilité envers la personne soignée, elle-même et les personnes qui font partie de son environnement de travail,</li> </ul>
D2	<ul style="list-style-type: none"> <li>participe, dans les limites de ses compétences, à la promotion de la santé,</li> </ul>
D3	<ul style="list-style-type: none"> <li>sur délégation, œuvre à la prévention dans les domaines suivants<sup>3</sup>:</li> <li>prévention des escarres (soulagement de la pression / changement de position, stimulation de la circulation / exercice régulier / mobilisation, protection de la peau / soins cutanés minutieux),</li> <li>prévention de la pneumonie (exercice régulier / mobilisation, exercices de respiration simples, apport liquidien suffisant)</li> <li>prévention des thromboses (exercice régulier / mobilisation, apport liquidien suffisant, port de bas de compression / bandage des jambes)</li> <li>prévention des contractures (mobilisation active aidée ou passive)</li> </ul>
D4	<ul style="list-style-type: none"> <li>se conforme aux règles de prévention des accidents,</li> <li>est consciente des risques de chute et, sur instruction, applique les mesures préventives requises,</li> <li>sur délégation, aide à évaluer la douleur et à mettre en place des mesures visant à la soulager,</li> <li>fait preuve de responsabilité envers la personne soignée, elle-même et les personnes qui font partie de son environnement de travail,</li> <li>demande immédiatement de l'aide en cas d'urgence ou de situation sortant de l'ordinaire et reste auprès de la personne soignée.</li> </ul>
<b>L'AS CRS</b>	
E1	<ul style="list-style-type: none"> <li>perçoit toute souillure des équipements,</li> <li>nettoie les appareils conformément à la description ou au mode d'emploi,</li> <li>nettoie le matériel utilisé ou le jette conformément aux consignes,</li> <li>utilise les appareils conformément aux instructions,</li> </ul>
E2	<ul style="list-style-type: none"> <li>assiste la personne soignée dans la sphère domestique, conformément au mandat,</li> <li>associe la personne soignée au travail, dans les limites de ses ressources,</li> <li>applique les mesures de prévention des accidents dans le cadre de l'exécution des tâches domestiques,</li> <li>est attentive à ses ressources et travaille de façon à ménager le matériel comme sa propre santé.</li> </ul>
<b>L'AS CRS</b>	

<sup>3</sup> Dans un souci d'intelligibilité, les aptitudes concrètes sont ici énoncées encore une fois.

F1	<ul style="list-style-type: none"><li>• transmet ses observations / les informations de façon adaptée à la situation, en se conformant à la procédure en vigueur,</li><li>• s'informe de l'état de santé et du confort de la personne soignée ainsi que des soins prévus,</li><li>• lit le rapport de soins,</li><li>• consigne de façon autonome les soins réalisés,</li><li>• sait à quels colloques elle doit participer et s'y prépare de façon adaptée,</li><li>• lors des colloques, fournit des informations claires et compréhensibles, conformément aux consignes de l'infirmière responsable,</li><li>• informe rapidement l'infirmière responsable de toute modification aiguë ou inhabituelle de l'état de la personne soignée.</li></ul>
----	---

Approuvé le 23 novembre 2017 par la Conférence nationale des directrices et directeurs des associations cantonales Croix-Rouge (CDAC).

© Croix-Rouge suisse

